

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA SARTHE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la SARTHE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année 2022.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2022, le nombre de dossiers de surendettement déposés -1178- baisse de 8,0 % par rapport à 2021. Sur cette même période, le repli des dépôts est de 8,4 % dans la région et de 6,5% en France métropolitaine.

Dans le département de la Sarthe, comme dans le reste de la France, les suites de la crise sanitaire n'ont pas donné lieu à une reprise du surendettement des ménages. Si l'on observe la tendance depuis 2014, (- 55% de dossiers) les dépôts diminuent grâce à plusieurs réformes visant à prévenir le surendettement et à améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des dossiers. Ces dernières années, le repli peut également s'expliquer par la baisse du chômage.

Recevabilité et orientation

Sur les 1178 dossiers déposés dans le département de la Sarthe en 2022, 50 % l'ont été par des personnes ayant recours à la procédure pour la première fois.

43,6% des dossiers, sans capacité de remboursement, sont orientés vers une procédure de rétablissement personnel.

Le taux d'irrecevabilité reste contenu et s'inscrit à 4,2 % des dossiers déposés. Les décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission sont présentées en commission.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

En 2022, l'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 13484 euros contre 14115 euros dans la région et 14 579 euros en France.

49 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un réaménagement des dettes, y compris avec effacement partiel (contre 52 % dans la région et 48 % en France).

38 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un effacement total des dettes dans le département (contre 32% dans la région et 37 % en France).

10% des dépôts de dossiers ont donné lieu à la signature d'un plan conventionnel de redressement définitif (8% pour la région et 7% la France métropolitaine).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission s'est, une fois encore, attachée à régler dans la durée la situation des usagers en favorisant des mesures pérennes : 73 % en Sarthe, 70 % dans la Région et 74 % en France. Les mesures provisoires ne restent envisagées qu'en cas d'évolution favorable probable de la situation financière des débiteurs.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	-	Réunion à programmer sur l'année 2023
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12	Le secrétariat de la commission de surendettement a contribué aux travaux préparatoires de 12 réunions de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 15</i>	Formation des équipes de Pôle Emploi
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Néant
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 15</i>	Les échanges sont réguliers avec les commissaires membres de ces associations
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Présentation de : la typologie du surendettement, l'inclusion bancaire (DAC) lors des réunions des partenaires bancaires de la Place
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1200 personnes formées	Actions auprès des jeunes publics : SNU, ANLCI, semaine de l'éducation financière, missions locales :

L'organisation de 2 **Conseils Départementaux de l'Inclusion Financière** a permis aux différents acteurs de la sphère sociale du département d'échanger et de mieux appréhender les dispositifs locaux d'inclusion financière. Les thèmes du micro crédit et de l'illectronisme ont notamment été traités.

Relations avec les Tribunaux :

La réunion de concertation a eu lieu en novembre 2021 ; elle sera reprogrammée sur le 1^{er} semestre 2023

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux : elles sont régulières

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Certains grands créanciers ne transmettent pas leurs coordonnées téléphoniques ou courriels pour être joignables plus facilement ce qui ralentit le traitement ;

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

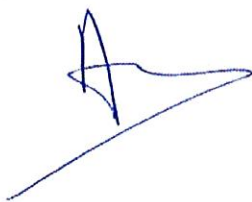
- Difficultés pour certains débiteurs :
 - o suite à l'absence de justificatifs « de base », nous constatons une nette augmentation des dossiers incomplets qui ne peuvent pas être instruits, l'accompagnement social est de fait, essentiel pour la bonne tenue des dossiers ;
 - o l'oubli de dettes au dossier par les débiteurs génère des redépôts ou des retards de traitement,
 - o l'absence d'informations sur l'évolution de la situation des débiteurs génère des contestations et pèsent sur les tribunaux
- La fluctuation de certains revenus sociaux ne permet pas de pérenniser des situations de remboursement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les greffiers du tribunal judiciaire-en charge de la procédure de saisie des rémunérations ou de la cession des rémunérations demandent systématiquement des documents complémentaires.
- Les magistrats souhaitent connaître le détail des « autres charges ».

Le Mans, le 7 Février 2023

Monsieur Emmanuel AUBRY
Préfet de la Sarthe



Le président de la Commission

Mme Fabienne FUSIL-HENNEQUIN
Directrice Départementale
Banque de France



Le secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 280	1 178	-8,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,0%	49,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,5%	8,2%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 152	1 062	-7,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	12,0%	9,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	75	53	-29,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	41,3%	43,4%	
Dossiers orientés par la commission	1 161	1 079	-7,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,3%	46,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,5%	43,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,6%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,9%	56,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 351	1 275	-5,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,8%	8,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,6%	4,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,2%	38,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,3%	9,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,0%	4,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,3%	5,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,8%	39,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	29,5%	30,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,9%	15,0%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,3%	8,9%	

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	73,1%	72,9%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	13	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	7	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,2%	5,8%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38,2%	32,5%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9,9%	8,1%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,1%	44,2%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,9%	70,2%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
SARTHE	Dettes financières	27 699	808	3 526	74,6%	75,2%	13 484	3,0
	dont dettes immobilières	11 795	154	258	31,8%	14,3%	69 594	1,0
	dont dettes à la consommation	15 324	704	2 749	41,3%	65,5%	12 051	3,0
	dont autres dettes financières	580	428	519	1,6%	39,8%	600	1,0
	Dettes de charges courantes	4 708	872	3 777	12,7%	81,1%	3 252	4,0
	Autres dettes	4 739	638	1 399	12,8%	59,3%	1 708	2,0
	Endettement global	37 146	1 075	8 702	100,0%	100,0%	15 614	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
PDLL	Dettes financières	136 119	3 729	16 666	70,2%	79,2%	14 115	3,0
	dont dettes immobilières	63 007	654	1 156	32,5%	13,9%	80 309	1,0
	dont dettes à la consommation	70 218	3 273	13 011	36,2%	69,5%	12 125	3,0
	dont autres dettes financières	2 894	2 020	2 499	1,5%	42,9%	732	1,0
	Dettes de charges courantes	26 234	3 614	14 728	13,5%	76,7%	3 515	3,0
	Autres dettes	31 521	2 793	6 408	16,3%	59,3%	2 066	2,0
	Endettement global	193 875	4 709	37 802	100,0%	100,0%	17 469	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 276 388	11 737	18 703	28,8%	11,4%	50 751	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 655 958	73 844	304 753	37,4%	71,6%	13 037	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	71 180	43 216	53 483	1,6%	41,9%	793	1,0
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0